RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UNE PERSONNE PHYSIQUE[1] dans le but de représenter une personne morale

1 PERSONNE MORALE

Extrait des délibérations du conseil d'administration de :

Nom de la personne morale

Numéro et nom de voie | Municipalité | Code postal

Numéro de téléphone | Courriel

2 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE PHYSIQUE

Lors de l'assemblée du [ ] (Année Mois Jour), dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum,

il a été proposé par : Prénom et nom

appuyé par : Prénom et nom

et résolu de désigner : Prénom et nom (membre du personnel ou du conseil d'administration, p. ex.), né(e) le [ ] (Année Mois Jour)

pour signer le registre lors des procédures d'enregistrement et pour être inscrite ou inscrit sur la liste référendaire.

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription[2] :

Numéro et nom de voie | Municipalité | Code postal

Numéro de téléphone

1. Cette personne doit être majeure et de citoyenneté canadienne. De plus, elle ne doit pas avoir perdu ses droits électoraux.
2. Pour tout renseignement concernant votre droit d'inscription, veuillez communiquer avec la municipalité.

3 SIGNATURE

Adoptée à Municipalité le [ ] (Année Mois Jour)

Personne autorisée

La résolution prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée.

Veuillez retourner le formulaire à la municipalité concernée.

SR-9.3-VF (23-01)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 528